

# UN ÉTÉ AU SOLEIL, SALE TEMPS POUR LES ANIMAUX

Chaque été, des milliers de propriétaires d'animaux abandonnent leurs compagnons. Un phénomène décuplé par le confinement, qui a incité de nombreuses personnes à accueillir un animal sans se rendre compte de l'importance d'un tel choix.

— Adrien Roche et Ismahan Stambouli  
Photos: SPA Refuge de Flayosc, AVSA, D.R.



À la fin du mois de juillet, la SPA partageait des chiffres alarmants: depuis le début de l'été, plus de 10 000 animaux ont été abandonnés en France. Jacques-Charles Fombonne, président de la SPA, anticipe au micro de RTL, craignant que les week-ends du mois d'août seront « les pires de l'année » et vont « générer un grand nombre d'abandons ». La période estivale est meurtrière pour nos amis les animaux. Ils sont nombreux à être délaissés par leurs maîtres, qui ne peuvent pas répondre à leurs besoins. Et l'après Covid empire la situation. Thierry Calvet, directeur de l'Association Varoise de Secours aux Animaux (AVSA), située à Roquebrune-sur-Argens, estime une augmentation de 20 à 30% du nombre d'abandons en 2022 par rapport aux années précédentes. « En plus, cette année nous avons beaucoup moins d'adoptions. D'habitude, j'ai une vingtaine de chiens adoptés par mois. Là, on tourne à une petite dizaine seulement », continue le directeur de l'AVSA, qui précise que les chiens et les chats sont les animaux les plus abandonnés. Laurence Houssa, agent de la SPA de Flayosc - la plus proche de notre secteur - confirme cette tendance: « On a plus d'abandons, et les adoptions tournent au ralenti. Les raisons sont variées: déménagement, allergie, santé... mais c'est difficile de savoir si ce sont de vraies raisons ou des excuses pour s'en débarrasser. Mais en tout cas, personne ne vient pour nous dire "je pars en vacances et je ne peux plus garder mon animal" ». L'agent continue: « À un moment donné, quand nous avons des coups de fils, sur 20 coups de téléphone, une dizaine concernait des abandons. En général, ces appels sont pour des renseignements ou des demandes d'adoption, là, c'était pour des abandons. »

et continuent d'être déposés devant leurs locaux. Pour Thierry Calvet, la situation devient critique: « J'ai une capacité légal de 49 chiens et là, je regarde mon tableau, ce matin, j'en suis à 62. Je suis nettement au-delà de la capacité. » Et l'AVSA n'est pas la seule dans cette situation: « Tous les refuges et toutes les associations sont saturées », explique Laurence Houssa. « Normalement, on devrait avoir 49 chiens et 49 chats, mais à l'heure actuelle on compte plus de 60 chiens et 80 chats, dont 60 chatons. » L'un des problèmes principaux: les propriétaires qui ne stérilisent pas leurs chattes, et qui abandonnent ensuite leurs portées.\* Les nouveaux animaux de compagnie (rongeurs, oiseaux, reptiles) sont également concernés par ce phénomène grandissant. Ils sont plus petits et moins chers que les chiens et les chats et s'achètent facilement en animalerie, ce qui attire plus facilement les hésitants. « Ça les amuse au début et après, ils ne veulent plus s'en occuper et ils se retrouvent chez nous. Leur abandon a triplé par rapport à l'année dernière », déplore Laurence Houssa.

## DES SOLUTIONS MISES EN PLACE...

Pour lutter contre la recrudescence des abandons, particulièrement prononcée en période estivale, communes et refuges prennent différentes mesures. « Nous prônons l'adoption responsable. Nous sommes là pour accompagner les familles dans le choix de leur compagnon, nous les aiguillons pour qu'il corresponde à leur mode de vie, et nous refusons parfois l'adoption lorsque nous pensons que l'animal sera malheureux dans ce foyer », explique l'agent de la SPA. Les adoptions sont également régulées à l'AVSA: « Nous ne donnons pas les animaux à n'importe qui, nous faisons toujours une enquête avant, nous nous renseignons sur la façon de vivre des gens. Nous avons des enquêtrices bénévoles qui suivent l'évolution de l'animal qui a été adopté sur un an », complète Thierry Calvet. Du côté des municipalités, la sensibilisation est de plus en plus présente. À Fréjus, Dominique Vandera, déléguée

« TOUS LES REFUGES  
ET TOUTES LES  
ASSOCIATIONS  
SONT SATURÉES »

Des abandons trop récurrents et des adoptions trop rares: les refuges et associations ne savent plus où donner de la tête. Les animaux sont trop nombreux



## CE QU'IL FAUT SAVOIR AVANT D'ADOPTER UN ANIMAL

La France détient le triste record du nombre d'abandons par rapport au nombre d'adoptions par an. Le ministère de l'Agriculture et de la Santé alimentaire a publié, en début d'année, une liste de conditions à remplir avant de se lancer dans l'adoption d'un animal, dans le cadre de sa campagne pour favoriser la santé et la protection des animaux. En premier lieu, le coût du compagnon: pour un chat ou un chien, il faut

compter entre 500 et 1 000 euros par an. Une somme qui ne prend pas en compte les frais imprévus de vétérinaire, de transport ou de traitement d'une maladie. Le cadre de vie du futur propriétaire et la taille de son lieu de résidence doivent également impacter cette décision. Quand on adopte, on s'engage pour une dizaine à une vingtaine d'années. Plus de renseignements sur [www.agriculture.gouv.fr](http://www.agriculture.gouv.fr)

empruntis  
Expert crédits et assurances

ENVIE DE DEVENIR  
PROPRIÉTAIRE ?



Faites le tour des banques  
en 1 seul rendez-vous !

SAINT RAPHAEL

53 Avenue Général Leclerc  
04 94 19 44 09\*

saintraphael@empruntis-agence.com

\*Appel non surtaxé, coût selon l'opérateur. T.I.A.R.I.S. - ORIAS 11058894 - COBSP - MIOBSP - COA - MIA (site: [www.orias.fr](http://www.orias.fr)). SARL au capital de 7 500 euros ayant son siège social au 53 Avenue Général Leclerc - 83700 Saint-Raphaël - RCS FREJUS 493600431. La société est soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR - site: [acpr.banque-france.fr](http://acpr.banque-france.fr)), 4 Place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09. Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager. L'établissement bancaire demeure le seul décisionnaire de l'octroi du financement. L'emprunteur dispose d'un délai de réflexion de dix (10) jours à compter de la réception de l'offre de financement. Dans le cadre d'un regroupement de crédits, vous avez la possibilité d'exercer le droit de rétraction dans un délai de 14 jours à partir de la date de la signature. Si la vente immobilière est annulée en raison de la non-obtention du prêt immobilier, le vendeur doit rembourser les sommes versées. Aucun versement, de quelque nature que ce soit, ne peut être exigé d'un particulier, avant l'obtention d'un ou plusieurs prêts d'argent. Crédit photo: © Fotolia 112493738.

à la condition animale, œuvre pour le bien-être des animaux : « Nous avons de grosses difficultés, c'est sûr, mais nous essayons de nous impliquer le plus possible. Le problème, c'est que ces opérations coûtent très cher, nous devons avancer au coup par coup. Pour le moment, lorsque nous retrouvons un animal, nous traçons son propriétaire et le sanctionnons, mais c'est difficile de faire mieux ». L'élue souligne tout de même une réelle prise de conscience de la cause animale : « Les gens en parlent de plus en plus, c'est un soulagement ».

### ... MAIS INSUFFISANTES

Si certaines solutions permettent de limiter les dégâts, les refuges et associations déplorent le manque de sensibilisation et de sanctions envers les propriétaires qui abandonnent leurs compagnons. « Je pense que les sanctions doivent être beaucoup plus sévères et que les lois, qui existent déjà, soient beaucoup plus appliquées. J'ai des chiens qui arrivent en fourrière, nous retrouvons le propriétaire, mais ils ne viennent jamais chercher leur animal et ne sont jamais poursuivis. Si

nous avons le droit de faire un signalement à la police et que celle-ci verbalisait les gens, et je ne parle pas d'amendes à 30 euros, je pense qu'il y aurait moins d'abandons et les gens réfléchiraient davantage », suggère Thierry Calvet. Un autre problème : **les demandes d'abandons qui ne sont pas prises en compte dans les chiffres**. Selon la SPA de Flayosc, les abandons ont augmenté de 3 % en un an. « Les 3 % ce sont les abandons enregistrés, mais les demandes, nous en avons énormément et elles ne sont pas prises en compte dans les chiffres. En réalité, il y a bien plus d'abandons que ça », explique Laurence Houssa. **Une loi empêchant la vente de chiens et chats en animalerie et sur internet entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2024**. Une mesure qui devrait réguler le phénomène, mais **insuffisante selon la SPA**, qui souhaiterait que les nouveaux animaux de compagnie soient également intégrés dans cette loi. « Sinon, les gens continueront de les traiter comme des objets », alarme Laurence Houssa.

\* Un sujet sur les chats errants est à retrouver dans le prochain numéro.

Laurence Houssa, agente de la SPA de Flayosc



Thierry Calvet, directeur de l'Association Varoise de Secours aux Animaux (AVSA)



## SORTEZ DES STANDARDS



CUISINE PLUS

ZA La Tuilière 1  
83480 PUGET SUR ARGENS  
Tél : 04 28 01 16 66